

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à 19h, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Erica SANDFORD - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE - Humberto FERNANDES - Christian SIMON - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Cornelia THEOLIER - Stéphanie KUSZINSKI - Hakan TAT - Katia VIOLLEAU

**Procurations :** Géraldine BOTTE à Jean-Michel OSTORERO - Christophe CHAUVETON à Laurence PETINOT-GAGNIERE - Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Bruno COBUS à Erica SANDFORD - Stéphanie LEFOULON à Cornelia THEOLIER - Natacha BRENIER à Christa BALZER - Véronique VISE à Katia VIOLLEAU - Ludovic TISSIER à Jean-Claude RAFFIN

**Membres en exercice : 22**      **Quorum : 12**      **Présents : 14**      **Pouvoirs : 8**      **Votants : 22**

**Date de la convocation :** 19 septembre 2024

Monsieur Daniel LOGER a été élu secrétaire

### Délibération N°2024/09/13

**OBJET : Halte-garderie Les Diablotins : approbation du règlement de fonctionnement pour les places conventionnées CAF**

Le rapporteur : Monsieur Humberto FERNANDES, adjoint à la solidarité, à la santé, aux affaires scolaires et aux transports

Monsieur FERNANDES rappelle à l'assemblée, que par délibération N°2020/10/07 du 26 octobre 2020, le Conseil municipal avait validé la création de six places conventionnées CAF pour accueillir les enfants des saisonniers vivant sur la station pendant la saison touristique hivernale.

Dans ce cadre, une convention de financement établie avec la CAF de la Savoie et un règlement de fonctionnement régissant les conditions d'accueil des enfants ont également été actées par l'assemblée.

Monsieur FERNANDES présente au Conseil municipal le projet du règlement de fonctionnement de la halte-garderie touristique « Les Diablotins » qu'il convient de modifier pour prendre en compte les évolutions règlementaires et organisationnelles.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement de fonctionnement de la halte-garderie touristique « Les Diablotins » annexé à la présente délibération.

Modane, le 23 septembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Daniel LOGER



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 31/10/2024 et de sa publication ou notification le 31/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai